



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 16 octobre 2020

### COMMUNE DE SAVIÈSE

*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Requérante et auteure des plans : Mme Florence Vuilleumier, Savièse  
Propriétaire : M. Jean-Bernard Favre, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'un pavillon à usage médical  
Situation : parcelle no 4000, plan no 29, au lieu-dit « St-Germain » - coordonnées 593'307/122'206  
Zone : Extension villages E50
- Requérants, propriétaires et auteurs des plans : M. et Mme Michel et Chrystel Hunkeler, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure  
Situation : parcelle no 2590, plan no 5, au lieu-dit « Le Fontany » - coordonnées 593'571/124'478  
Zone : Mayen de la Zour
- Requérant et propriétaire : M. Gernot Schmid, St. Niklausen  
Auteure des plans : Chris 3D, Mme Christelle Aymon, Ayent  
Type de réalisation : la construction de couverts et la réalisation des aménagements extérieurs  
Situation : parcelle no 2477, plan no 6, au lieu-dit « Tramillau » - coordonnées 593'965/124'095  
Zone : Touristique
- Requérant, propriétaire et auteur des plans : M. Jean-Yves Chevalley, Savièse  
Type de réalisation : la construction d'une piscine  
Situation : parcelle no 663, plan no 7, au lieu-dit « Les Pigerys » - coordonnées 593'230/123'313  
Zone : Touristique
- Requérants, propriétaires et auteurs des plans : M. et Mme Franco et Marie-Paule Lorenzetti, Savièse  
Type de réalisation : la construction d'un couvert  
Situation : parcelle no 11105, plan no 55, au lieu-dit « Zanschilla » - coordonnées 594'259/122'781  
Zone : Résidentielle R20
- Requérants, propriétaires et auteurs des plans : Mme Daniela Bilogrevic et M. Joël Godel, Portalban  
Type de réalisation : l'ouverture d'une fenêtre en façade Sud  
Situation : parcelle no 408, plan no 5, au lieu-dit « Dzour » - coordonnées 593'634/124'723  
Zone : Mayen de la Zour

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 16 octobre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE